

RAPPORT N° 500 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 13 JUILLET 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 5 au 12 juillet 2025 et documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, trois (3) personnes ont été assassinées dans les provinces de Cankuzo, Cibitoke et Ngozi.

1. Violation du droit à la vie

- Le dimanche 6 juillet 2025, dans l'après-midi, le corps sans d'une femme identifiée sous le nom de Julienne Nahayo, âgée de 59 ans, a été découvert dans son champ de manioc sur la colline de Gabiro-Ruvyagira de la zone de Rugombo, dans la province de Cibitoke.

Selon des témoins oculaires, le corps de la victime présentait une blessure profonde à sa tête résultant de coups violents à l'aide d'un objet contondant.

Les mêmes sources ont précisé que le corps de Julienne Nahayo a été transporté à la morgue de l'hôpital de Cibitoke, où un examen *post-mortem* a confirmé que le décès est survenu des suites d'un traumatisme crânien sévère.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête rigoureuse afin d'identifier les auteurs et de les traduire en justice, conformément à la loi.

- Le mercredi 9 juillet 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'une femme non identifiée, âgée d'environ 55 ans, a été retrouvé au fond d'un ravin, dans une rivière située sur la colline de Nyabisindu, commune et province de Cankuzo.

Selon des témoins oculaires, le corps de la victime présentait des mutilations atroces et gisait dans une mare de sang.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture immédiate d'une enquête afin d'identifier les auteurs de ce crime et de les sanctionner conformément à la loi.

- Le jeudi 10 juillet 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'un homme d'environ 30 ans, prénommé Alexis, marié et père de deux enfants, a été retrouvé dans le quartier de Kigarama, en commune et province de Ngozi, à proximité d'une fontaine publique.

Selon des témoins oculaires, Alexis résidait sur la colline de Kanyami, dans la même commune, et exerçait une activité de récupération et de vente de sable provenant de maisons en ruine.

Fait troublant, ses agresseurs ont déposé à côté de son corps deux sacs de riz et de haricots, semblant ainsi indiquer un mobile lié à ces denrées. D'après les mêmes sources, tout porte à croire qu'Alexis a été tué ailleurs et que son corps a été déplacé à cet endroit dans le but d'entraver une éventuelle enquête.

La dépouille a été transférée à la morgue de l'hôpital régional de Ngozi pour une autopsie destinée à déterminer les causes exactes du décès.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête rigoureuse et impartiale afin d'élucider les circonstances de ce crime, d'identifier les auteurs et de les sanctionner conformément à la loi.

Conclusion

Les cas documentés cette semaine illustrent une dégradation persistante de la sécurité des citoyens burundais, notamment des femmes et des personnes exerçant des activités économiques modestes. Les modes opératoires particulièrement

violents ainsi que le déplacement présumé des corps pour entraver les enquêtes traduisent une inquiétante banalisation de la violence et une forte présomption d'impunité.

SOS-Torture Burundi exhorte les autorités compétentes à ouvrir sans délai des enquêtes sérieuses, indépendantes et transparentes pour faire toute la lumière sur ces assassinats, en identifier les auteurs, les mobiles, et assurer que justice soit rendue aux victimes et à leurs familles.

Il est urgent de restaurer la confiance dans l'appareil judiciaire et sécuritaire, en garantissant que nul ne soit au-dessus de la loi et que chaque citoyen puisse vivre en sécurité, sans craindre pour sa vie.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.